

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 septembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FORMATION-104

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09 OCT. 2023
Date de transmission : 09 OCT. 2023
Date de réception rectorat : 09 OCT. 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION DES BUT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

- VU le Code de l'éducation ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le projet de modification de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2024-2025 telle que définie dans les documents en annexes.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 septembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 septembre 2023

**Nombre de membres participant à la
délibération : 30**
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 1

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

RENTREES UNIVERSITAIRES 2024 ET SUIVANTES
DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS
DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE

(à renvoyer pour le 30 septembre de l'année précédant celle visée par la déclaration aux référents
accréditation du département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP)

Établissement : **UPEC**

IUT de rattachement : **IUT Sénart-Fontainebleau – Site de Sénart**

Code UAI de l'IUT : **0772347H**

Adresse : **36, 37 Rue Georges CHARPAK 77 127 Lieusaint Cedex**

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (*intitulé de la formation*) : **Carrières sociales**

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT
(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)¹ : **9900**

Année d'ouverture de la LP BUT : **2021**

Parcours existant(s) : **Animation sociale et socio-culturelle**

Demande d'ouverture du parcours (*intitulé du parcours*) :

Demande de fermeture du parcours (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) :
Animation sociale et socio-culturelle code 9900

Adresse du site d'implantation du parcours (*si différent du site de la spécialité*) :

Nombre de groupes : **1**

Formation initiale ou en alternance : **Alternance**

Ouverture d'un parcours

Fermeture d'un parcours

¹ Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

–

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)



**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**RENTREES UNIVERSITAIRES 2024 ET SUIVANTES
DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS
DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE**

**(à renvoyer pour le 30 septembre de l'année précédant celle visée par la déclaration aux référents
accréditation du département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP)**

Établissement : **UPEC**

IUT de rattachement : **IUT Sénart-Fontainebleau – Site de Sénart**

Code UAI de l'IUT : **0772347H**

Adresse : **36, 37 Rue Georges CHARPAK 77 127 Lieusaint Cedex**

Spécialité de LP BUT concernée par la demande *(intitulé de la formation)* :
Métiers du Multimédia et de l'Internet

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT
(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)¹ : **25435**

Année d'ouverture de la LP BUT : **2021**

Parcours existant(s) : **Stratégie de communication numérique et design d'expérience**

Demande d'ouverture du parcours *(intitulé du parcours)* :

Demande de fermeture du parcours *(intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup)* :

Stratégie de communication numérique et design d'expérience code 25435

Adresse du site d'implantation du parcours *(si différent du site de la spécialité)* :

Nombre de groupes : **1**

Formation initiale ou en alternance : **Initiale**

Ouverture d'un parcours

Fermeture d'un parcours

¹ Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)



Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

RENTREES UNIVERSITAIRES 2024 ET SUIVANTES
DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS
DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE

(à renvoyer pour le 30 septembre de l'année précédant celle visée par la déclaration aux référents
accréditation du département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP)

Établissement : **UPEC**

IUT de rattachement : **IUT Sénart-Fontainebleau – Site de Sénart**

Code UAI de l'IUT : **0772347H**

Adresse : **36, 37 Rue Georges CHARPAK 77 127 Lieusaint Cedex**

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (*intitulé de la formation*) :
Métiers du Multimédia et de l'Internet

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT
(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)¹ : **25435**

Année d'ouverture de la LP BUT :

Parcours existant(s) :

Demande d'ouverture du parcours (*intitulé du parcours*) : **Développement web et dispositifs interactifs**

Demande de fermeture du parcours (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) :

Adresse du site d'implantation du parcours (*si différent du site de la spécialité*) :

Nombre de groupes : **1**

Formation initiale ou en alternance : **Initiale**

Ouverture d'un parcours

Fermeture d'un parcours

¹ Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)